



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

10.01.06

Le 30 octobre 2018

Réponse de la municipalité à l'interpellation de Monsieur Rapin et consorts, déposée lors de la séance du 29 octobre 2018, intitulée « Produits phytosanitaires, quel avenir à St-Légier - La Chiésaz ? ».

Par extrait du PV de la séance du 29 octobre 2018

M. Jaques Reymond, demande à M. Rapin de venir présenter la deuxième interpellation au nom du groupe des Verts et Ouverts intitulé : « Produits phytosanitaires, quel avenir à St-Légier-La Chiésaz ? »

« Les produits phytosanitaires peuvent avoir des effets indésirables sur les êtres humains et l'environnement. Ces produits, tels que le glyphosate, sont utilisés comme herbicides, insecticides ou encore fongicides dans l'agriculture et dans l'entretien courant des espaces verts (jardins, nettoyages de routes et de places publiques, entretiens des parcs et des forêts). Or, il est de nos jours possible de réduire l'utilisation de tels produits en adoptant des solutions différentes.

En Suisse, on n'est pas resté inactif dans ce domaine : En 2016, l'Office fédéral de l'agriculture a présenté un plan d'actions visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires, en diminuant leur utilisation et en limitant leur impact sur la santé et l'environnement. Récemment, la RTS a diffusé un reportage sur les communes jurassiennes qui ont décidé de bannir toute utilisation de produits phytosanitaires par les services communaux.

En juillet 2018, le Conseil d'État du canton de Vaud a publié un plan d'action visant à limiter l'utilisation du glyphosate sur le territoire cantonal. Ce plan prévoit la mise en place d'un programme de sortie du glyphosate visant la renonciation totale à cette substance dès 2022 pour tous les domaines de l'État exploités en agriculture, viticulture et arboriculture. Ce plan implique également que les services étatiques et para-étatiques renoncent sans délai à l'usage du produit pour toute application sortant du cadre agricole.

De son côté, le canton du Valais vient de décider de mettre en œuvre le plan d'action national visant la réduction des risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires, adopté en 2017. Le plan d'action valaisan prévoit la réduction de moitié des risques lors de l'utilisation de produits phytosanitaires, en complément à l'action que ce canton mène depuis plusieurs années pour éliminer l'utilisation du glyphosate pour l'entretien des routes et places publiques.

Les communes sont-elles aussi très concernées par ces problèmes. Les services communaux, notamment la voirie et le service des parcs et jardins, sont en charge de l'entretien du domaine public et sont appelées à utiliser des produits de synthèse nécessaires à la lutte contre les maladies et enrayer la prolifération de ce qu'on appelle communément des

« mauvaises herbes ». De nombreuses communes sont en outre propriétaires de surfaces agricoles et/ou viticoles, qu'elles exploitent ou mettent en fermage.

Enfin, tout récemment, lors des votations du 23 septembre dernier, le peuple vaudois (à 63,84%) et les citoyennes et citoyens de St-Légier - La Chiésaz (à 58,34%) ont soutenu à une importante majorité l'initiative sur « des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques ».

Le groupe des Verts et Ouverts entend promouvoir l'utilisation de produits les moins nocifs pour l'environnement et l'être humain. Dans ce sens et fort des constats ci-dessus, le groupe interpelle la Municipalité de St-Légier - La Chiésaz en lui posant les questions suivantes :

1. la Municipalité de St-Légier - La Chiésaz a-t-elle déjà adopté un plan d'action visant à réduire, voire même bannir l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces verts de la commune et sur les parcelles (agricoles, viticoles) lui appartenant ?;
2. si oui, quel constat la Municipalité a-t-elle déjà pu tirer de ce plan, notamment sur la qualité des sols et de l'eau ;
3. si non, la Municipalité a-t-elle l'intention d'adopter un tel plan et envisage-t-elle d'éviter, dans la mesure du possible, tout usage de produits phytosanitaires nocifs par ses services communaux et sur les terrains communaux ;
4. dans son communiqué, le Conseil d'État propose, par son plan d'action, un soutien accru à la formation des professionnels. La Municipalité envisage-t-elle de suivre attentivement cette évolution et de donner aux employés et employées de la commune la possibilité de suivre ces formations et de les mettre en pratique ?
5. des analyses récentes des sols et de l'eau de nos rivières (et évidemment des polluants qui s'y trouvent) ont-elles été faites sur la commune et si oui, où, à quelles dates et quels en sont les résultats? »

M. Thierry George, municipal, informe que cela fait plus de 3 ans que la municipalité a fait mettre en action au service de la voirie une procédure pour l'application de produits naturels. Le personnel a fait des cours et fait un suivi, il est donc au courant des dernières technologies qui puissent être appliquées.

L'application a été étendue au terrain de sport par le biais de sous-traitants qui ont une connaissance particulière.

Concernant les analyses, le municipal indique qu'il n'y a à ce jour pas eu d'analyse mais propose d'en discuter avec la municipalité.

Au fil du temps, il y a eu une amélioration des produits naturels utilisés et les résultats sont bons même si cela demande un peu plus de passages.

M. Roland Rapin, est partiellement satisfait de la réponse de M. George. En effet, s'il avait été au courant de ces informations il n'aurait pas déposé cette interpellation. En l'occurrence, il trouve dommage que la municipalité ne mette pas en avant le fait que la municipalité utilise des techniques naturelles.

Là où il habite, le conseiller constate que le concierge passe régulièrement avec sa bombonne pour désherber. Il y a donc, selon M. Rapin, encore un effort à faire dans la commune ; non pas au sein des services communaux mais plutôt au niveau de l'information.

M. Thierry George, municipal, informe de la visite de la COGEST qui a été avisée de cette mise en place et cette façon de travailler.